



Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 mai 2019

n° 049-19

Objet : RS - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - Luc Berthoud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Benoit Perrotton - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 mai 2019

délibération n° 049-19

objet **RS - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, rappelle que par décision n° 225-05 du 17 novembre 2005 et n° 005-13 du 10 janvier 2013, le Bureau a approuvé la mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes.

Intervenant sur les déchetteries de Bissy, Saint-Alban-Leyse et La Ravoire, l'association Les Chantiers Valoristes emploie du public en insertion dont la principale activité consiste à démanteler des objets encombrants, prélevés dans les déchetteries avant d'être orientés vers des filières d'élimination (incinération ou enfouissement), afin d'en extraire le maximum de matériaux qui seront alors dirigés vers des filières de valorisation.

Depuis le 24 septembre 2012, date d'ouverture de la nouvelle déchetterie de Bissy, l'association dispose de locaux à titre gracieux comprenant deux bâtiments construits sur l'emprise de la déchetterie (parcelle cadastrée HA 0043 d'une surface globale de 13 310 m²) et d'un bungalow d'environ 40 m². La surface allouée à l'activité du chantier représente 1 286 m², dont 609 m² couverts.

Afin que cette association puisse réaliser son activité et compte tenu de l'objectif de recyclage, de réemploi et d'orientation des déchets vers la filière appropriée, il convient de conclure une convention de mise à disposition à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2019.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Vu l'avis de la commission des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 9 avril 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux sur le site de la déchetterie de Bissy au profit de l'association Les Chantiers Valoristes,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 049-19

Objet de l'acte :	RS - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner
Date de l'acte :	02 mai 2019
Annexe(s) :	convention valoristes

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22030H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22030H1

Date de transmission en Préfecture :	13 mai 2019
Date de réception en Préfecture :	13 mai 2019